



Droit de garde d enfant en vue d une separation

Par **alien**, le **17/01/2009** à **08:43**

voila je vie en concubinage depuis deux ans avec ma compagne nous avons eu une petite fille qui a aujourd'hui 10 mois et somme en passe de nous separer nous sommes ni marié ni pacé quel sont les demarche a effectué pour cette separation quel sont mes droit en tant que pere quel sont mes droit pour la garde de ma petite fille que j'ai reconnu pars avance merci

Par **Marion2**, le **17/01/2009** à **10:41**

Bonjour,

Il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales (JAF) en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.

Il déterminera le montant de la pension alimentaire, ainsi que le droit de visite et d'hébergement.

Si votre amie et vous-même vous êtes mis d'accord pour la pension et le droit de visite et d'hébergement, le JAF ne fera que ratifier ce que vous avez décidé.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Bon week-end.